



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse



Secrétariat régional « Grand Nord »
Adresse : 21 rue Sully – Espace 35 - 80000 AMIENS
Mail : snpespjjsugrandnord@gmail.com

Fédération Syndicale Unitaire

SIGNEZ LA PÉTITION :

Astreintes et travail de nuit, dimanche et jours fériés :
**Nous exigeons le paiement immédiat
des indemnités en retard !**

Lors du Comité Technique Inter-Régional du 2 mars 2016, le SNPES-PJJ/FSU a interpellé la DIR sur les retards de versements des indemnités d'astreinte et de travail de nuit, de dimanche et de jours fériés. En effet, sur certains services, rien n'a été payé depuis le mois d'août 2015, correspondant au travail effectué au 2^{ème} trimestre 2015. En novembre, aucune indemnité n'a été versée aux agents. Les régularisations promises pour janvier 2016 ne sont arrivées que partiellement en février. Et à ce jour, **certains collègues attendent toujours leurs indemnités des troisième et quatrième trimestres 2015.**

Aujourd'hui, et malgré les engagements pris par l'administration le 2 mars, **aucune information ni date n'ont été communiquées par la DIR à propos du paiement de ces indemnités.**

Pour autant, pendant ce temps, les agents continuent de travailler le week-end et la nuit en hébergement, et d'assurer les astreintes de PEAT en milieu ouvert.

Ces retards de paiement sont-ils dus à un manque de personnels à la DIR pour traiter et mettre en paiement ? Dans ce cas, la DIR doit embaucher les personnels nécessaires. Quoi qu'il en soit, les personnels du Grand-Nord ne sont toujours pas informés par l'administration des causes de ces retards, et ce malgré les demandes du SNPES en ce sens lors du CTIR.

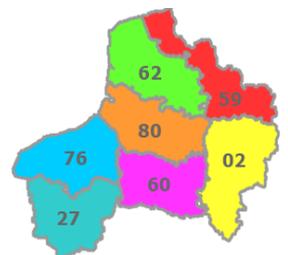
Pendant ce temps, les jours de grève des trimestres concernés ont, eux, été défalqués en temps réel de la paye, notamment au mois de décembre, alors même que les indemnités n'étaient pas versées à cette période de fêtes de fin d'année ! Au mois de mars 2016, la journée de grève du 26 janvier a elle aussi été retirée sans le moindre retard !

C'est pourquoi aujourd'hui nous exigeons :

- **le paiement immédiat de toutes les indemnités en retard**
- **que la DIR adresse à l'ensemble des personnels des explications relatives à ces retards de paiement**
- **le recrutement des personnels nécessaires en DIR pour que les indemnités soient désormais versées chaque trimestre**

Secrétariat Inter-Régional Grand-Nord SNPES-PJJ/FSU
21 rue Sully – Espace 35 – 80000 AMIENS
snpespjjsugrandnord@gmail.com

Guy FAUDOT – Co-secrétaire Inter-Régional – tél : 02.32.14.04.54 fax : 02.35.82.08.27
Julien VICAINÉ – Co-secrétaire Inter-Régional – tél : 06.31.52.48.69 fax : 03.22.50.34.01
Xavier PROUVEZ – Secrétaire Inter-Régional Adjoint – tél : 03.21.97.55.08 fax : 03.21.96.60.02
Jérôme GILBERT – Secrétaire Inter-Régional Adjoint – tél : 03.21.13.67.30 fax : 03.21.13.67.39



	Nom	Prénom	Service ou unité	Fonction
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Secrétariat Inter-Régional Grand-Nord SNPES-PJJ/FSU

21 rue Sully – Espace 35 – 80000 AMIENS

snpespjjsugrandnord@gmail.com

Guy FAUDOT – Co-secrétaire Inter-Régional – tél : **02.32.14.04.54** fax : 02.35.82.08.27
Julien VICAINÉ – Co-secrétaire Inter-Régional – tél : **06.31.52.48.69** fax : 03.22.50.34.01
Xavier PROUVEZ – Secrétaire Inter-Régional Adjoint – tél : **03.21.97.55.08** fax : 03.21.96.60.02
Jérôme GILBERT – Secrétaire Inter-Régional Adjoint – tél : **03.21.13.67.30** fax : 03.21.13.67.39

